

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dezieldeschampsv-cssrdn-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/cd30592486fe4b2127de649b)
<https://www.cadre21.org/membres/cd30592486fe4b2127de649b>

Date d'obtention : 2024-10-29 20:18:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui sert à uniformiser les interventions, quant au sexto, afin d'intervenir plus rapidement et efficacement envers toutes les personnes impliquées. Au moyen d'une grille d'évaluation contenue dans la trousse, cela facilitera et guidera la façon d'intervenir dans les différentes circonstances. Je retiens qu'il est primordial de ne jamais regarder le contenu des photos/vidéos car cela est considéré comme une infraction criminelle. Il est permis de confisquer le téléphone si on suspecte qu'il contient du contenu pornographique juvénile (de préférence dans un sac contenu dans la trousse). Finalement, je retiens qu'il est recommandé de faire appel au service de police pour chaque intervention qui nécessite la trousse Sexto. Je dois appeler la police lorsque j'estime que l'acte était malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Maintenant, je suis en mesure de vite savoir quoi faire pour entamer l'intervention. J'aurai moins de doute et je vais pouvoir être en mesure d'évaluer comment intervenir, grâce à la grille d'évaluation dans la trousse. Je vais travailler en collaboration avec le service de police. Je vais avoir les ressources nécessaires pour intervenir auprès de toutes les personnes concernées, tant pour la victime, pour l'instigateur que pour les parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de questionner toutes les jeunes concernées séparément en utilisant la grille d'évaluation dans la trousse. Je vais faire attention, si j'ai un doute raisonnable de croire que le téléphone du jeune contient de la pornographie juvénile, de le prendre dans un sac et de ne jamais regarder le contenu de celui-ci. Je vais faire attention à utiliser un ton de voix réconfortant et à me faire rassurante, sans jugement. Je vais m'assurer que les jeunes impliqués ne propagent pas l'information pour rétablir la vie privée de la victime. Je devrai aussi porter une attention particulière à savoir si l'acte était de nature malveillante ou un geste impulsif.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

